



S O C I É T É

Anne Genetet : « Pour élever le niveau, il faut commencer par rétablir l'ordre »

Caroline Beyer et Aude Bariéty de Lagarde

La ministre de l'Éducation nationale annonce au « Figaro » des mesures liées à la sécurité et au climat scolaire dans le cadre de l'« acte II » du « choc des savoirs », lancé par Gabriel Attal.

Nommée le 21 septembre dernier à la surprise générale, la locataire de la Rue de Grenelle entend restaurer l'autorité des enseignants.

LE FIGARO. - L'acte II du « choc des savoirs », dont vous avez annoncé le 12 novembre les mesures pédagogiques, comprend aussi un volet sécurité et autorité. Pour quelles raisons ?

ANNE GENETET. - Depuis trois ans, le nombre d'incidents graves déclarés dans nos établissements scolaires a été multiplié par deux. C'est considérable. Nous constatons aussi un rajeunissement de la violence, avec une progression des incidents à l'école primaire. Ces agressions morales, verbales et physiques, ces contestations venues d'élèves et de parents, ne sont pas tolérables. Dans beaucoup de collèges et de lycées, pour élever le niveau, il faut commencer par rétablir l'ordre. C'est le deuxième pilier du « choc des savoirs », qui doit permettre d'apprendre et d'enseigner sereinement. Je veux protéger les personnels d'éducation, à commencer par les professeurs, apaiser le climat scolaire, mais aussi responsabiliser les élèves et les parents. Un professeur sur deux déclare avoir déjà été contesté dans ses enseignements. Tout semble être prétexte à ces contestations. En mathématiques, la notion d'infini est parfois contestée, au motif que seul Dieu est infini... Sans parler des contestations de notes, qui sont de plus en plus fréquentes.

Comment allez-vous concrètement soutenir les professeurs ? On sait qu'il y a beaucoup d'autocensure...

Il faut les encourager à parler, sans avoir

peur d'être jugés. C'est l'autorité de l'enseignant qu'il faut pouvoir restaurer. Les professeurs doivent savoir que l'institution les soutient. Cela commence par l'octroi d'une protection fonctionnelle immédiate en cas de menace. Quatre mille agents de mon ministère en ont bénéficié l'an passé. Dans chaque rectorat, je vais mettre en place un pôle d'accompagnement et de soutien aux personnels victimes de violences. Ils apporteront un soutien psychologique et administratif, par exemple en accompagnant les dépôts de plainte. Ce plan a vocation à briser la solitude de l'enseignant. Dans chaque département, un « référent climat scolaire » sera désigné, à l'image de ce que nous avons fait avec les référents « lutte contre le harcèlement ». Je compte sur ces renforts humains pour faire régner l'ordre et la discipline, y compris pour faire respecter l'interdiction d'utiliser le téléphone portable.

En avril dernier, Gabriel Attal réclamait un « sursaut d'autorité » et lançait une concertation qui n'a pas abouti en raison de la dissolution...

Allez-vous reprendre le flambeau ?

Je veux clarifier l'échelle des sanctions disciplinaires pour qu'elles soient plus transparentes et plus claires pour les élèves, leur famille et les personnels. Aujourd'hui, dans huit cas sur dix, les incidents graves donnent lieu à une exclusion temporaire ou définitive. Mais je ne veux pas attendre l'incident grave pour agir. Je veux aussi mieux prévenir les violences et responsabiliser les élèves comme leurs parents. C'est un travail de longue haleine qui suppose de concerter les chefs d'établissement, mais aussi les spécialistes du climat scolaire et les parents d'élèves pour adapter les règlements intérieurs en vue de

la rentrée 2025.

Vous avez annoncé le recrutement de 150 conseillers principaux d'éducation (CPE) et de 600 assistants d'éducation (AED) supplémentaires. Avec quel budget ? Comment seront-ils déployés ?

Ce plan sera intégralement financé dans le budget 2025 de mon ministère. Nous consacrerons 10 millions d'euros à ces moyens supplémentaires pour la vie scolaire. Pour cela, nous augmenterons les postes ouverts aux prochains concours de CPE et recruterons des contractuels. Ils seront déployés à partir de janvier, en fonction des besoins identifiés localement, collège par collège, lycée par lycée. Ce sont les directeurs académiques, en lien avec les chefs d'établissement, qui cibleront les établissements les plus difficiles.

Après l'attentat d'Arras, Gabriel Attal s'était attaqué à la sécurisation des établissements scolaires.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En fin d'année dernière, 500 établissements prioritaires avaient été identifiés. À mon arrivée au ministère, j'ai voulu dresser un nouvel état des lieux. Mille établissements ont été identifiés, parmi lesquels 400 ont d'ores et déjà été sécurisés. Il en reste donc 600. Ce sera fait en 2025. J'ai le budget pour financer ces travaux : 4 millions d'euros. Caméras de vidéosurveillance, installation de portiques de contrôle, rénovation des clôtures... Il s'agit de sécuriser les accès à l'enceinte scolaire. J'y travaille avec les collectivités locales. Au-delà, il faut continuer de développer dans nos établissements scolaires une culture de la prévention et de la sécurité. Cela passe par la formation et la planification. Tous les ans, deux exercices anti-in-



► 15 novembre 2024 - N°24954

trusion doivent être menés dans chaque collège et chaque lycée. Je fixe l'objectif d'atteindre 100 % des établissements où sera adopté un protocole à suivre en cas d'intrusion, de menace ou d'attentat. Nous ne devons pas baisser la garde.

Le procès de l'assassinat de Samuel Paty s'est ouvert le 4 novembre.

Qu'en attendez-vous ?

L'assassinat terroriste de Samuel Paty a été un électrochoc pour l'Éducation nationale, mais aussi pour la société. Samuel Paty n'a fait que son travail de professeur. Il voulait transmettre le respect de la laïcité et la liberté d'expression. Ce procès permettra de dire la vérité sur ce qui s'est passé pour que la justice se prononce.

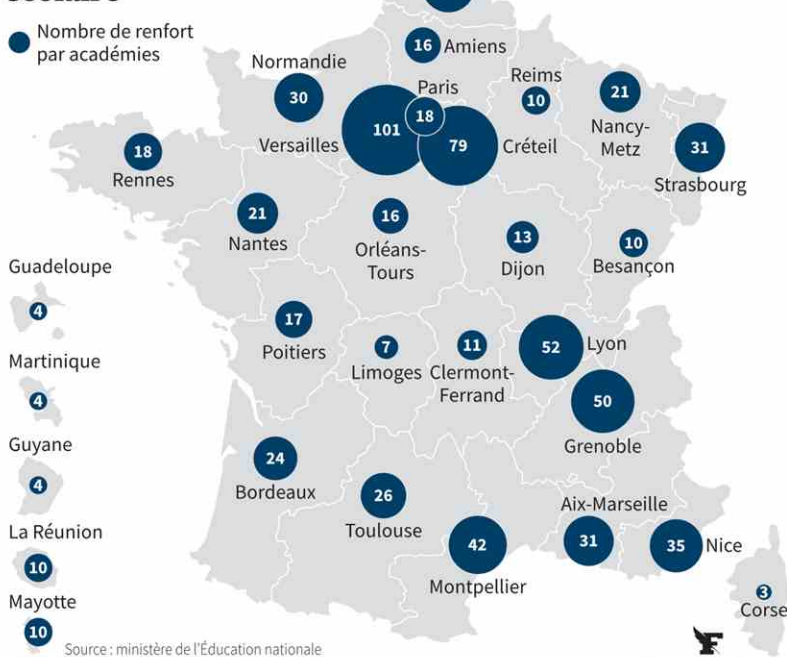
Combien d'incidents ont eu lieu lors de l'hommage à Samuel Paty et à Dominique Bernard en octobre dernier ?

Cent soixante-douze incidents, dont deux tiers de contestations. Un nombre en forte baisse par rapport à l'an dernier.

La semaine dernière, une élève du lycée Jean-Jaurès, à Montreuil, a agressé une professeur d'EPS qui la reprenait en raison d'une tenue « à connotation religieuse ». Que nous dit ce nouvel incident du respect de la loi de 2004 ?

C'est inacceptable. L'élève a été exclue en attendant son conseil de discipline mardi. Il faut être lucide : notre laïcité est menacée, y compris à l'École. Il faut la défendre, la transmettre. C'est un combat dans lequel les professeurs jouent un rôle fondamental. Il ne faut rien laisser passer, car après, c'est trop tard. ■

750 postes supplémentaires de CPE et de surveillants pour améliorer le climat scolaire



« Je veux protéger les personnels d'éducation, apaiser le climat scolaire, mais aussi responsabiliser les élèves et les parents », précise Anne Genetet.

